

ment des réfugiés belges en France, la réorganisation des troupes belges et sur le transfert à Londres des Gouvernements néerlandais et belge.

Le 1er novembre, le ministre fut rappelé au Canada pour consultation. Durant son absence, la direction des Légations canadiennes près la Belgique et les Pays-Bas fut confiée à M. Pierre Dupuy ci-devant de la Légation du Canada à Paris.

Délégation permanente du Canada à Genève

Durant la première partie de l'année, la Délégation s'est intéressée surtout au travail résultant de la collaboration du Canada à l'aide accordée à la Finlande par les Etats membres de la Société des Nations conformément à la résolution de sa vingtième Assemblée.

Une réunion de la Commission consultative du trafic de l'opium et autres drogues nuisibles a eu lieu, à laquelle le Canada était représenté par le colonel Sharman, chef de la division des stupéfiants du ministère de la Santé. Plusieurs autres organismes de la Société ou organismes fonctionnant sous ses auspices, qui devaient se réunir au cours de l'année, ont dû abandonner leurs projets de réunion à cause de la guerre. En mai, la Délégation s'est préoccupée des arrangements en vue de l'évacuation de Genève du personnel de la Société et du Bureau international du Travail. Des dispositions ont été prises également pour la fermeture du bureau de la Délégation, qui eut lieu à la fin de mai lors du départ du chargé d'affaires.

Au cours de la première partie de l'année, le chargé d'affaires de la Délégation a été désigné pour participer, comme représentant du Gouvernement canadien aux travaux du Comité international de la Croix-Rouge. Plusieurs questions concernant les Canadiens en pays ennemis ou occupés par l'ennemi, furent examinées. Des mesures ont été prises en vue de l'application intégrale en ce qui concerne le Canada et l'Allemagne, de la Convention internationale de 1929 relative aux prisonniers de guerre. La plupart des dispositions de ladite Convention ont été, d'un commun accord, appliquées aux civils internés dans les deux pays.

Une réunion du Conseil d'administration du Bureau international du Travail et une réunion de la Commission des mesures à prendre en cas de circonstances exceptionnelles constituée par ce dernier, ont eu lieu durant la première partie de l'année, auxquelles le chargé d'affaires a participé en qualité de suppléant du représentant canadien du groupe gouvernemental.

Le délégué permanent, M. Hume Wrong, ayant été appelé à Canada House en octobre 1939, M. Alfred Rive a été nommé chargé d'affaires et continua le travail en cette qualité jusqu'à la fermeture de la Délégation.

Haut-Commissariat du Canada à Canberra

Le haut-commissaire du Canada est arrivé à Canberra le 27 décembre 1939 et il fut procédé sans délai à l'établissement et à l'ouverture du bureau. Celui-ci fut établi à proximité des édifices du gouvernement et un logis convenable fut trouvé dans une autre partie de la ville pour les membres du personnel.

Le premier souci du haut-commissaire fut l'organisation du travail du bureau, qui fut bientôt chose accomplie.

Au cours de l'année, le haut-commissariat a fait parvenir à Ottawa des rapports réguliers sur les activités militaires du Gouvernement du Commonwealth. Il consacra une attention spéciale aux affaires affectant directement ou indirectement le Canada ainsi qu'à celles pouvant intéresser les différents ministères du Gouvernement canadien. Il en fut de même pour les restrictions australiennes affectant les importations en provenance du Canada et d'autres pays non sterlings, restrictions qui ont fait dans certains cas, l'objet de représentations adressées aux autorités australiennes compétentes.